

Commune d'EPINOY

PV 2025 03 17



Conseil Municipal

Séance du lundi 17 mars 2025 à 20 h 00

PROCÈS VERBAL

Date de convocation : 10 mars 2025

Présents :

Mme Corinne DELEVAQUE, Mme Maryvonne MACCHIA, M. Jean-Michel BEZE, Mme Estelle BOTTE, Mme Nadia CAPON, M. Romain CRAPOULET, Mme Chantal DESCARPENTRIES, M. Fabrice LIBERAL, Mme Isabelle SEGARD, Mme Patricia VANOSTENDE

Excusés : M. Emmanuel BUSTIN, M. Mickaël MONIER, Mme Sylvie POREZ

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Nadia CAPON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Commune d'EPINOY

ORDRE DU JOUR

N° 01 : Approbation du Compte Financier Unique et affectation du résultat

N° 02 : Conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés – signature d'une convention avec le CDG 62

N° 03 : Aménagement des anciennes pistes – création d'une aire de loisirs intergénérationnelle – demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

N° 04 : Aménagement des anciennes pistes – création d'une aire de loisirs intergénérationnelle – demande de subvention au titre du FIEET

N° 05 : Aménagement des anciennes pistes – création d'une aire de loisirs intergénérationnelle – demande de subvention au titre du FARDA

Commune d'EPINOY**N° 1 : Délibération n° 2025 – 008***Pour : 09**Contre : 00**Abstention : 00***APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2024 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Maryvonne MACCHIA, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après s'être fait présenter le Compte Financier Unique dressé par le comptable et par l'ordonnateur,

1° Lui donne acte de la présentation du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u>	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 016 451,03 €
Opérations de l'exercice	278 706,09 €	647 815,92 €
Totaux	278 706,09 €	1 664 266,95 €
Résultat de clôture		1 385 560,86 €

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		415 274,86 €
Opérations de l'exercice	150 772,65 €	61 949,01 €
Totaux	150 772,65 €	477 223,87 €
Résultat de clôture		326 451,22 €

<u>Ensemble</u>	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 431 725,89 €
Opérations de l'exercice	429 478,74 €	709 764,93 €
Totaux	429 478,74 €	2 141 490,82 €
Résultat de clôture		1 712 012,08 €

Excédent de financement : 326 451,22 €
Restes à réaliser DEPENSES : 695 400,00 €
Besoin total de financement : 368 948,78 €

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros

4° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

- Compte 1068 : 368 948,78 €
- Compte 002 : 1 016 612,08 €

Commune d'EPINOY**N° 2 : Délibération n° 2025 - 009***Pour : 10**Contre : 00**Abstention : 00***CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME DE
DEMATERIALIZATION DE LA COMMANDE
PUBLIQUE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC LE CDG 62**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article 2511-1 relatif au quasi régie,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion n° 2023/21 du 30 mai 2023,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 15/10/2024,

Madame le maire rappelle à l'Assemblée que le coût de la plateforme de dématérialisation des marchés publics est financé par le biais de la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés et par forfait pour les collectivités et établissements publics non affiliés.

Suite à des observations de la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Pas-de-Calais a modifié sa délibération n° 2023/21 du 30/05/2023 qui prévoyait un financement comme suit : *« les collectivités et établissements cotisant à la cotisation additionnelle du CDG62 bénéficient gratuitement de cette prestation, alors que cela fait l'objet d'une tarification pour celles et ceux ne cotisant pas à l'additionnelle ».*

Ainsi, la plateforme de dématérialisation des marchés publics fera désormais l'objet d'une convention. Son financement sera assuré par une décomposition par state d'agents et par tranche selon la grille de tarification reprise dans la nouvelle convention dont le projet est joint à la présente délibération.

Après avoir donné lecture du projet de convention, Madame le maire propose de bénéficier de cette prestation en l'autorisant à signer la convention précitée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de bénéficier de l'accès à la plateforme de dématérialisation mis en place par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés, proposé par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et tous les actes relatifs à sa mise en œuvre.

Commune d'EPINOY

<p><u>N° 3 : Délibération n° 2025 - 010</u> <i>Pour : 10</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i></p>	<p>AMENAGEMENT DES ANCIENNES PISTES – CREATION D'UNE AIRE DE LOISIRS INTERGENERATIONELLE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT</p>
--	--

Madame le maire expose à l'Assemblée le projet d'aménagement des anciennes pistes en aire de loisirs intergénérationnelle avec notamment l'installation d'un circuit de pumptrack, d'un parcours santé ainsi que d'une zone fitness.

Le montant total estimatif hors taxes des travaux s'élève à la somme de 100 000,00 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la réalisation des travaux précités
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette affaire

<p><u>N° 4 : Délibération n° 2025 - 011</u> <i>Pour : 10</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i></p>	<p>AMENAGEMENT DES ANCIENNES PISTES – CREATION D'UNE AIRE DE LOISIRS INTERGENERATIONELLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIETT</p>
--	--

Madame le maire expose à l'Assemblée le projet d'aménagement des anciennes pistes en aire de loisirs intergénérationnelle avec notamment la création d'espaces verts, la plantation d'arbres et d'arbustes, ainsi que de la prairie.

Le montant total estimatif ht des travaux s'élève à la somme de 98 262,00 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la réalisation des travaux précités
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Pas-de-Calais au titre du FIETT
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette affaire

Commune d'EPINOY

<u>N° 5 : Délibération n° 2025 - 012</u> <i>Pour : 10</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i>	AMENAGEMENT DES ANCIENNES PISTES – CREATION D'UNE AIRE DE LOISIRS INTERGENERATIONELLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARDA
---	--

Madame le maire expose à l'Assemblée le projet d'aménagement des anciennes pistes en aire de loisirs intergénérationnelle avec notamment l'installation de différents équipements sportifs (pumtrack, parcours santé, zone fitness), la création d'un théâtre de verdure, la plantation d'arbres, d'arbustes et de prairie.

Le montant total estimatif ht des travaux s'élève à la somme de 346 247,00 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la réalisation des travaux précités
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Pas-de-Calais au titre du FARDA
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette affaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance,



Nadia CAPON.

Le Maire,



Corinne DELEVAQUE.